

# La représentation des femmes en politique. Données et historique pour la Suisse

## Bref historique du droit de vote des femmes en Suisse

La Suisse n'a accordé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes au niveau fédéral qu'en 1971, et ce suite à une longue succession de revendications. Elle est l'un des derniers pays industrialisés à avoir accordé ce droit aux femmes et se place ainsi loin derrière la plupart des pays occidentaux, tout comme une grande partie des pays en général. Au niveau cantonal, si les genevoises ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité le 6 mars 1960, il a fallu attendre 1990 pour que le Tribunal fédéral contraigne Appenzell Rhodes-Intérieures, dernier canton réfractaire, à accorder ce droit aux femmes.

## Taux de femmes dans les instances politiques suisses et genevoises

Avec 29% de femmes représentées dans son parlement, la Suisse se classe à la 25ème place du classement mondial de l'Union Interparlementaire (UIP), en dessous du seuil critique des 30% de femmes nécessaires dans un parlement pour que les femmes y soient réellement représentées. Celui-ci est atteint au niveau communal uniquement.

Au niveau fédéral en décembre 2011: Conseil fédéral: 43% de femmes (3 sur 7); Conseil national: 29% de femmes; Conseil des États: 19.6%.

Au niveau cantonal en novembre 2013: moyenne des législatifs cantonaux: 24.7% de femmes (26% à GE); moyenne des exécutifs cantonaux: 22.4% de femmes (14% à GE).

Au niveau communal suisse en 2012: moyenne des législatifs communaux: 29.4% de femmes (31% à GE en 2011); moyenne des exécutifs communaux: 26.4% de femmes (35% à GE en 2011)

Une stagnation de la représentation des femmes dans les instances politiques est observée depuis les années 1990.

Les partis de gauche présentent généralement plus de femmes que les partis de droite.

Il n'existe pas de progression linéaire en matière d'égalité et de participation des femmes en politique. Des retours en arrière sont toujours possibles, comme cela a déjà été le cas à Genève.

Les femmes sont également largement sous-représentées dans certaines commissions parlementaires, les commissions traitant de sujets « typiquement féminins », comme par exemple l'éducation ou le social faisant exception. Ceci se vérifie à la fois au niveau fédéral et au niveau cantonal (genevois).

Quant aux commissions extraparlimentaires au niveau fédéral, les femmes y sont aussi peu présentes, leur représentation plafonnant à environ 30%. Notons qu'il s'agit là d'une moyenne et que les variations peuvent être importantes suivant les commissions.

### **Lire le dossier:**

dossier-femmes-politique